

Déclaration du Gouvernement de Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)

Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire se félicite des engagements pris par les différents acteurs du développement agricole, les Organisations de la société civile, le Secteur privé, les Organisations paysannes, les Partenaires techniques et financiers et les institutions africaines.

Ces engagements, matérialisés dans le Pacte que nous venons de signer, ont pour but de :

- Fixer les paramètres d'un partenariat à moyen et long terme dans le secteur agricole ;
- Spécifier les principaux engagements de la part du Gouvernement et des partenaires au développement ;
- Clarifier les attentes des acteurs du secteur agricole et agroalimentaire afin d'assurer une mise en œuvre réussie du PNIA.

Les points les plus importants sont les engagements politiques et budgétaires, particulièrement le niveau des investissements dans le secteur agricole. De même, des engagements forts à prendre pour

adapter et augmenter l'aide consacrée au développement du secteur à long terme.

Le but primordial du programme est de réduire de façon conséquente la pauvreté en milieu rural et d'assurer la sécurité alimentaire.

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire, pour sa part, confirme son engagement à promouvoir le développement économique et social à long terme, afin de réduire la pauvreté et réaliser à terme la souveraineté alimentaire, tel que défini dans le DSRP.

Ainsi s'engage-t-il à :

- considérer les documents de politique de développement de l'Agriculture comme cadre de réalisation des objectifs liés à la réduction de la pauvreté dans le secteur agricole, à travers le développement du secteur privé, soutenu par un Etat actif, une ouverture des échanges et un maintien continu de la stabilité macroéconomique ;
- assurer l'efficacité et la compétitivité dans la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda du PNIA comme une stratégie pour atteindre et dépasser l'objectif de 6% du PDDAA à l'horizon 2015, notamment par des programmes axés sur la recherche et la diffusion de technologie innovantes ;
- mettre en œuvre la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, prise à Maputo en juillet 2003, d'allouer au moins 10% du budget national au secteur agricole, afin de

contribuer à la réalisation des investissements requis pour atteindre les résultats du PNIA ;

- assurer une efficacité maximale de l'utilisation des ressources du secteur, conformément à ses options dans la gestion des finances publiques ;
- renforcer le dialogue, la coordination, la revue mutuelle des mécanismes et modalités de compte rendu spécifié dans sa politique de coopération avec les partenaires au développement ;
- intégrer de façon transversale le genre dans le PNIA pour garantir la réduction des inégalités entre hommes, femmes, jeunes et groupes vulnérables.

Le Gouvernement de Côte d'ivoire s'engage donc à respecter les dispositions du présent pacte, conformément aux buts, objectifs, principe et modalités exposés dans la déclaration de Paris, le DSRP et le PNIA.